



- Déclaration liminaire
au CSAL du 21/11/2023

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer cette réunion sans avoir une pensée émue pour nos collègues du Pas-de-Calais et nous nous associons pleinement à la minute de silence qui aura lieu cet après-midi.

Au-delà de ce drame qui pose la question de la sécurité de nos agents, ce CSA-L se tient dans un contexte économique et social complexe avec les sujets de pouvoir d'achat, d'évolution de la rémunération avec la notion de mérite en filigrane et une nouvelle évolution de la DGFIP avec la déclinaison du Cadre d'objectifs et de moyens pour les années 2023/2027.

À cette situation, à plus d'un titre anxiogène pour les personnels, de défiance envers les responsables administratifs, est venue s'ajouter la gestion du dysfonctionnement de l'application GMBI, entre autres !, qui a mené les personnels à assurer un service public dégradé dû à un manque de moyens tant humains que budgétaires, à un manque d'anticipation, mais aussi au dogme du numérique de notre administration.

Face à ce contexte, 2 solutions s'offrent à la DGFIP et, par déclinaison aux directions locales, soit faire la politique de l'autruche soit réparer les dégâts cumulés depuis des années. Pour Solidaires Finances Publiques, l'état d'urgence dans les différents domaines (rémunération, évolutions des missions et des structures, conditions de travail...) oblige la direction à répondre aux alertes multiples officialisées dans différents rapports, comme l'observatoire interne ou l'enquête faite par l'IFOP à la demande du Ministre de l'époque Gabriel Attal.

Ainsi la langue de bois et le renvoi à d'autres responsables ne peuvent plus être acceptés par l'ensemble des personnels.

Début septembre dans le département de l'Yonne de nombreux agents ont signé une pétition intersyndicale libellée NOUS SOMMES LA DGFIP.

La Direction Générale a ouvert le 12 septembre dernier des négociations pour faire évoluer le régime indemnitaire, faire progresser les promotions et améliorer le cadre de vie. Ces négociations se finiront le 1er décembre prochain. Solidaires Finances Publiques, avec l'ensemble des organisations syndicales (OS) représentatives, compte bien que l'engagement professionnel de l'ensemble des personnels soit enfin reconnu et soit à la hauteur des attentes des agents qui sont et font la DGFIP.

Déjà, pour un 1er bilan, une prime dite « GMBI », d'un montant de 500€, a été validée de force par le Directeur Général (DG) mais pas acceptée par les OS représentatives. Du coup, il n'est pas besoin de sortir des grandes écoles pour constater l'injustice notoire que cette prime génère :

74000 agents de la DGFIP sont écartés d'office du bénéfice d'une prime exceptionnelle.

Les conditions d'attribution de cette prime nous laissent très dubitatifs et au plan local, et comme il s'agit d'un point de ce CSAL, nous demandons le détail de l'attribution de cette prime c'est-à-dire pour qui et pourquoi ?

Pour Solidaires Finances Publiques, c'est sur le volet budgétaire que la Direction générale doit agir de façon substantielle, car cela fait dix ans que rien n'a bougé.

La DG a 2 leviers pour améliorer notre rémunération pérenne : l'ACF technicité et la prime de rendement qui permettrait de résorber le problème de l'attractivité et de réduire les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes de la DGFIP.

Force est de constater qu'au soir du 9 novembre, les propositions de la Direction générale sont indécentes et très loin des attentes légitimes des personnels.

Une autre obligation se présente à vous, celle de la transparence envers vos personnels sur la déclinaison du Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) au plan local.

L'objectif selon le DG lui-même dans son discours sur la méthode spéciale COM est de donner de la lisibilité et de la visibilité aux personnels sur les évolutions des missions de la DGFIP.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette exigence est nécessaire pour que chacun et chacune puisse se projeter dans son futur professionnel et retrouve sens dans sa vie professionnelle.

Aussi, Solidaires Finances Publiques vous demande d'apporter les réponses aux attentes légitimes des personnels.

Ainsi, en matière de gestion de la fiscalité des particuliers, pouvez-vous nous indiquer quel est l'avenir des SIP, quelles sont les missions qui seront dévolues aux agents?

Au-delà de l'évolution des missions, pouvez-vous nous dire quelles structures pour quelles missions et quelles conséquences en termes de conditions de travail, et d'évolution de l'immobilier?

En matière de fiscalité professionnelle, le démantèlement se poursuit, cassant les chaînes de travail avec la mise en place des centres de contact professionnels.

Alors comment intégrer le transfert des recettes fiscales des Douanes vers la DGFIP sans moyens suffisants alors que les enjeux budgétaires sont colossaux?

Dans ce domaine, nous avons les mêmes questions : quelle organisation des missions ? Quelle évolution des structures?

A cela s'ajoute dans la sphère du contrôle fiscal (CF) la déclinaison du plan anti-fraude version Gabriel Attal. Comment vont s'organiser la mission, les structures du CF entre accompagnement avec les relances proactives, les objectifs de la programmation et les listes DM et la volonté d'augmenter le contrôle du patrimoine ?

Sachant en plus, l'ajout des 1500 ETP dédiés au CF au cours des 4 prochaines années et avec, malgré tout, 3000 suppressions d'emplois pour la même période au sein de la DGFIP, ce seront les DDFIP/DRFIP qui vont les financer. Quel en sera le prix pour la DDFIP de l'Yonne ?

Concernant les missions foncières et cadastrales, le développement des outils numériques tels que le foncier innovant, le fiasco GMBI, l'arrivée de la taxe d'urbanisme dans un flou total (dont on pourrait croire qu'il est organisé) ont et vont modifier également les chaînes de travail.

Et pour les services de la gestion publique, le COM déroule une nouvelle dégradation des missions avec l'allègement du contrôle hiérarchisé de la dépense, la multiplication des services de la gestion financière et des services de facturation. Sur ce sujet, les MAUX créent les mêmes interrogations...

Pas sûr que la médiation interne mise en place sur le SGC de Sens apportera toutes les réponses.

Quant aux services informatiques, le rattrapage de la dette informatique se fait dans un contexte de sous-emplois, d'externalisation et de nouvelles réorganisations...

Nous avons donc les mêmes questions.

Pour les missions transverses notamment les services RH, la poursuite de l'éloignement des services RH des personnels ne permet pas de rassurer ces derniers.

Pour conclure sur ce COM 2023/2027 qui voulait donner de la visibilité aux personnels, Solidaires Finances Publiques ne peut que constater que l'exercice de communication est raté.

Madame la présidente, il est de votre responsabilité et celle de la direction générale d'être claire et concrète sur les évolutions des missions et des structures, de fournir les fiches d'impact de ces évolutions (missions, structures, conditions de travail, immobilières) aux représentants du personnel notamment dans les formations spécialisées.

Au plan local :

- Pour rester dans la transparence, suite aux dernières mutations, premières affectations et aux dernières embauches d'agents contractuels, il serait temps de communiquer sur les vacances de postes.

Le dialogue social passe également par l'échange de ces informations.

En effet, même si les CAP Locales ont été supprimées par la volonté du gouvernement, il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours des règles à respecter en matière de mutations, portées par les lignes directrices de gestions (LDG), et nul n'est à l'abri d'une erreur!

Pour faire notre travail de représentant du personnel, en toute transparence, nous avons besoin de ces éléments indispensables.

-Pour le SAPF de Joigny qui devrait s'installer fin 2024 dans ses nouveaux locaux, vous n'avez toujours pas communiqué la copie des plans des locaux aux organisations syndicales afin de proposer d'éventuelles modifications avant la fin des travaux.

- Autre point qui reste très flou et sur lequel nous demandons des informations concrètes : il concerne l'anonymisation des personnels qui exercent des missions très sensibles (CCA, service d'accueil, CF, etc...). Qu'en est-il ?

Madame la présidente, vous l'aurez compris Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien de ce qui a fait son identité, son authenticité.

Pour finir, et pour essayer de rendre un peu plus attractive notre administration, nous revendiquons pour nos régimes indemnitaires :

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- L'attribution de 40 points d'ACF supplémentaires pour l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de la prime de rendement ;

- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite, y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

La prochaine étape de la négociation sera le 22 novembre 2023, c'est-à-dire demain et pour essayer de peser à notre petit niveau, nous vous demandons de faire remonter nos revendications au niveau national et sollicitons dès à présent une suspension de séance.